

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 09 novembre à 19H00, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 28 octobre 2022

Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Jean-Jacques MORLAY, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Blanche ROUX, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Pascal BUSSIERE, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

Étaient absents représentés :

Laure ROUBERTIE à Gilbert ROUSSEAU
Chantal BOUTHINAUD à Delphine GABOUTY
Julien MORIN à Pascal BUSSIERE

Étaient absents excusés :

Laure ROUBERTIE, Chantal BOUTHINAUD, Julien MORIN

Secrétaire de séance : Madame Marie-José ROBERT

N°2022/D/084 - **Objet** : Tarif public Livre "Le Mas Cerise de Feytiat - Histoire d'un domaine rural entre le XVIIIème et le XXème siècle"

Madame Marylène VERDEME informe les membres du conseil municipal que le livre " **Le Mas Cerise de Feytiat - Histoire d'un domaine rural entre le XVIIIème et le XXème siècle**" vient d'être imprimé suite à l'exposition patrimoine de 2019 consacrée au domaine du Mas Cerise.

Cette réalisation est le fruit des recherches de la commission patrimoine composée par Bernard Fourniaud, maire honoraire, Sara Louis - historienne, Maguelone Louis Moreau et Guy Sira.

Il y a lieu de définir un tarif de vente :

Prix unitaire : 12 €

Gratuit pour les élus du Conseil municipal et du CMJ

Gratuit pour les mariés dans le cadre des mariages à la mairie de Feytiat.

Après avoir pris connaissance du projet, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De donner son accord
- De donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

- **Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le 09 novembre

Le Maire,



Gaston CHASSAIN.